



Chères familles des seniors de Columbus City Schools,

Columbus Board of Education a approuvé la recommandation du surintendant de supprimer les frais de 70 \$ pour les élèves de la promotion de 2020. La décision vise à éviter un fardeau supplémentaire aux seniors qui connaissent déjà une fin d'année scolaire stressante en raison de la pandémie du COVID-19.

Il est important de noter que l'action du Board of Education ne s'applique qu'aux frais de 70 \$ pour les seniors. Ce changement ne s'applique PAS aux amendes que l'élève pourrait avoir encourues au cours de son parcours académique.

Toutes les amendes (y compris pour les livres de bibliothèque, les manuels manquants, les frais de cours, les appareils manquants ou perdus, etc.) devront être payées avant qu'un élève puisse obtenir son diplôme.

- Les frais de 70 \$ pour les seniors sont supprimés
- Les amendes ne sont pas annulées et doivent être payées avant l'obtention du diplôme

Cette lettre contient une explication du processus de remboursement. Ces informations sont également publiées sur le site Web des Columbus City Schools.

Sincèrement,

A handwritten signature in black ink that reads "Talisa L. Dixon".

Dr. Talisa Dixon

Surintendant/CEO, Columbus City Schools